

Jérôme GUIHO
Permanence électorale
39 rue d'Anjou
44330 VALLET

Jeudi 1^{er} juin 2017

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays-de-la-Loire,
Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique,

Par courrier du 24 mai 2017, en tant que candidat aux élections législatives sur la 10^{ème} circonscription de Loire-Atlantique, vous avez bien voulu solliciter mon avis sur un certain nombre de sujets liés à l'Artisanat et je vous en remercie très sincèrement.

L'emploi est au cœur de mes priorités. Depuis de nombreux mois, je me suis donc employé à rencontrer de nombreux acteurs économiques pour saisir les enjeux, comprendre les préoccupations et mesurer ce que sont les freins à l'activité. L'économie de proximité est importante dans le Vignoble nantais, elle représente plusieurs milliers d'emplois, et mérite d'être confortée par le député de la circonscription.

Souhaitant vous apporter quelques éléments de réponse, sachez tout d'abord que je défendrai en effet les spécificités du contrat d'apprentissage auquel je crois et qui constitue une voie efficace vers l'emploi des jeunes. Je m'emploierai en qualité de parlementaire à déverrouiller également le contrat d'apprentissage des règles excessives qui l'entourent, devenues parfois contraignantes et démotivantes pour les artisans. L'apprenti doit être présent dans l'entreprise pour apprendre son métier, il doit pouvoir vivre et s'adapter au rythme de l'entreprise et aux usages du métier, et non l'inverse. De ce point de vue, et comme dans bien d'autres domaines, je travaillerai à simplifier la réglementation qui freine trop souvent les initiatives dans notre pays.

En ce qui concerne le soutien à l'emploi qualifié, les baisses de charges et les crédits d'impôts (type CICE) s'appliquent très souvent sur les bas salaires. Je défends à titre personnel l'évolution des dispositifs existant en baisse de charges pérennes et leur extension aux emplois qualifiés au nom d'un principe de justice entre employeurs et de soutien aux innovations qui réclament souvent une main d'œuvre plus qualifiée. La création de richesses, et donc la création d'emplois, étant l'objectif prioritaire.

Le statut de la micro-entreprise auquel vous faites par ailleurs référence présente un intérêt dès lors qu'il fait l'objet d'un encadrement dans le temps et qu'il répond à un objectif précis, notamment celui du retour vers l'emploi. Toutefois, ce statut est souvent détourné de sa vocation initiale et les charges différenciées créent une concurrence faussée à l'égard des artisans. La volonté du nouveau Président de la République de doubler le chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs, au nom de l'ubérisation de l'économie, présente un risque supplémentaire. Je m'opposerai en tant que député à cette mesure et défendrai la limitation dans le temps du statut de micro-entrepreneur qui ne peut demeurer une solution durable sans fausser la concurrence.

Sur un autre registre, la France compte 300 000 travailleurs détachés légaux et 200 000 travailleurs détachés clandestins. Je souhaite que nous revenions sur les dispositions de la directive européenne de 1996 pour qu'à l'issue d'une période limitée (et clairement définie) les travailleurs détachés se

voient appliqués les mêmes règles (charges sociales, droit du travail) que les salariés du pays d'accueil. Le travail détaché constitue une forme de dumping social qui n'est pas acceptable dans un pays qui compte 6 millions de chômeurs. Par ailleurs, je plaide pour que l'Etat se donne les moyens de multiplier les contrôles de l'inspection du travail sur les chantiers, y compris le week-end, pour mettre fin au travail détaché clandestin. Enfin, une révision du Code des marchés publics permettant aux collectivités publiques d'être obligatoirement informées de l'intervention de travailleurs détachés dans le cadre d'un appel d'offres s'impose. Tout ceci ne pourra être engagé qu'en parallèle d'une refonte de notre système de formation, de manière à ce que nos artisans puissent trouver localement la main d'œuvre dont ils ont besoin. Il faut que la France sorte du dogme du diplôme et de son obsession d'emmener 90% d'une classe d'âge au baccalauréat, et privilégie l'acquisition de compétences et de qualifications pour nos jeunes. La priorité n'est pas le diplôme, mais l'emploi.

La taxation des bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise constitue un autre sujet de préoccupation. Tout ce qui contribue à la performance ou à l'innovation à des fins de maintien ou de création d'activités et d'emplois doit être de mon point de vue susceptible d'échapper de manière totale ou partielle à l'impôt. Il convient en effet d'étudier l'application d'un nouveau dispositif fiscal mieux approprié en fonction de la finalité réelle de ces bénéficiaires.

S'agissant du RSI, si les dysfonctionnements sont réels et douloureux pour de nombreux indépendants, je ne suis pas convaincu de sa fusion avec l'URSSAF qui risque de faire grimper le niveau général des cotisations. La suppression du RSI n'a jamais été demandée par les employeurs, contrairement à la fin de son monopole, l'idée étant de pouvoir adhérer à la caisse de protection sociale de son choix.

Les entreprises artisanales, comme toutes les acteurs économiques, doivent sur un autre plan intégrer la révolution numérique. Il appartient bien entendu aux pouvoirs publics d'accompagner cette transition. Une condition indispensable à l'atteinte de cet objectif étant la desserte numérique des entreprises et sa qualité, en priorité dans les zones d'activité économique.

Sur un tout dernier point, je suis personnellement très attaché au réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et je crois à la qualité du service qu'il apporte à l'ensemble des acteurs de l'économie de proximité. Je défends le maintien de ce réseau et je crois en sa capacité de coopération à l'échelle régionale ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs consulaires.

Espérant répondre à vos attentes et me tenant à votre entière disposition pour de plus amples échanges, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Jérôme GUIHO
Candidat de la Droite et du Centre
10^{ème} circonscription de Loire-Atlantique